

Cadre de référence pour une analyse financière, par les services du Trésor public, des données consolidées de l'ensemble des budgets d'une collectivité

Un module permettant l'analyse financière des données consolidées des budgets annexes et du budget principal a été diffusé au cours du 1er semestre 2004 auprès des trésoreries générales et des comptables du Trésor public.

Ainsi les collectivités locales, et spécialement les structures intercommunales, peuvent désormais bénéficier d'analyses financières prenant en compte les opérations et la structure du patrimoine de leurs budgets annexes.

Les principes retenus

- La consolidation concerne l'ensemble des budgets annexes, y compris ceux qui retracent des opérations d'aménagement (lotissement, ZAC, etc.).
- Elle intervient en une seule fois : pas de consolidation intermédiaire de l'ensemble des budgets annexes, ni par catégorie de budgets annexes.
- Elle est globale : la totalité des données comptables est consolidée, pas seulement les comptes de bilan.

La démarche mise en œuvre

Des travaux préparatoires :

- édition des balances et tableaux Safran (logiciel d'analyse financière utilisé par le Trésor public) pour chacun des budgets de la collectivité ;
- correction pour éliminer les doublons liés aux opérations réciproques entre budgets ;
- confection de tableaux et de graphiques Safran à partir des données consolidées (après déduction des flux croisés).

Les grandes lignes de la méthode :

- analyse de la situation globalisée de la collectivité (selon la méthodologie Safran) ;
- mise en évidence des parts respectives des différents budgets dans les composantes de l'analyse (résultat, fonds de roulement, dette, etc.), ainsi que des flux globaux entre budgets ;
- en fonction de ces éléments, les budgets "remarquables" ou "à problème" feront l'objet d'une analyse spécifique complémentaire.